

# Règlement CLP : mentions de danger, informations additionnelles sur les dangers, éléments d'étiquetage/informations supplémentaires sur certains mélanges

#### LISTE DES MENTIONS DE DANGER

#### Mentions de danger relatives aux dangers physiques

CODE	LIBELLE	CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES
H200	Explosif instable	Explosibles, Explosibles instables
H201	Explosif; danger d'explosion en masse  • Explosibles, division 1.1	
H202	2 Explosif ; danger sérieux de projection • Explosibles, division 1.2	
H203	Explosif ; danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection	• Explosibles, division 1.3
H204	Danger d'incendie ou de projection  • Explosibles, division 1.4	
H205	Danger d'explosion en masse en cas d'incendie  • Explosibles, division 1.5	
H220	Gaz extrêmement inflammable	Gaz inflammables, catégorie 1
H221	Gaz inflammable	Gaz inflammables, catégorie 2
H222	Aérosol extrêmement inflammable	Aérosols, catégorie 1



# Mentions de danger relatives aux dangers physiques (suite)

CODE	LIBELLE	CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES
H223	Aérosol inflammable	Aérosols, catégorie 2
H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables	Liquides inflammables, catégorie 1
H225	Liquide et vapeurs très inflammables	Liquides inflammables, catégorie 2
H226	Liquide et vapeurs inflammables	Liquides inflammables, catégorie 3
H228	Matière solide inflammable  • Matières solides inflammables, catégories 1, 2	
H229	Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur • Aérosols, catégories 1, 2, 3	
H230	Peut exploser même en l'absence d'air  • Gaz chimiquement instables, catégorie A	
H231	Peut exploser même en l'absence d'air à une pression et/ou température élevée(s)  • Gaz chimiquement instables, catégorie B	
H240	Peut exploser sous l'effet de la chaleur	<ul> <li>Substances et mélanges autoréactifs, type A</li> <li>Peroxydes organiques, type A</li> </ul>
H241	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur  Substances et mélanges autoréactifs, type B  Peroxydes organiques, type B	
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur	<ul> <li>Substances et mélanges autoréactifs, types C, D, E, F</li> <li>Peroxydes organiques, types C, D, E, F</li> </ul>
H250	S'enflamme spontanément au contact de l'air	<ul> <li>Liquides pyrophoriques, catégorie 1</li> <li>Matières solides pyrophoriques, catégorie 1</li> </ul>
H251	Matière auto-échauffante ; peut s'enflammer	Substances et mélanges auto-échauffants, catégorie 1



# Mentions de danger relatives aux dangers physiques (suite et fin)

CODE	LIBELLE	CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES
H252	Matière auto-échauffante en grandes quantités ; peut s'enflammer	Substances et mélanges auto-échauffants, catégorie 2
H260	Dégage, au contact de l'eau, des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément	<ul> <li>Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1</li> </ul>
H261	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables  • Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégainflammables, catégories 2, 3	
H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie ; comburant	Gaz comburants, catégorie 1
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant  • Liquides comburants, catégorie 1  • Matières solides comburantes, catégorie 1	
H272	Peut aggraver un incendie ; comburant	<ul><li>Liquides comburants, catégories 2, 3</li><li>Matières solides comburantes, catégories 2, 3</li></ul>
H280	Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur	<ul> <li>Gaz sous pression :         Gaz comprimés         Gaz liquéfiés         Gaz dissous</li> </ul>
H281	Contient un gaz réfrigéré ; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques	Gaz sous pression : gaz liquéfiés réfrigérés
H290	Peut être corrosif pour les métaux  • Substances ou mélanges corrosifs pour les méta	



# Mentions de danger relatives aux dangers pour la santé

CODE	LIBELLE	CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES
H300	Mortel en cas d'ingestion	Toxicité aiguë (par voie orale), catégories 1, 2
H301	Toxique en cas d'ingestion	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
H302	Nocif en cas d'ingestion	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires	Danger par aspiration, catégorie 1
H310	Mortel par contact cutané  • Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégories 1, 2	
H311	Toxique par contact cutané  Toxique par contact cutanée), catégorie 3	
H312	Nocif par contact cutané  Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4	
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves  • Corrosion /irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C	
H315	Provoque une irritation cutanée  Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée  Sensibilisation cutanée, catégories 1, 1A, 1B	
H318	Provoque des lésions oculaires graves	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
H319	Provoque une sévère irritation des yeux  • Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	



# Mentions de danger relatives aux dangers pour la santé (suite)

CODE	LIBELLE	CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES	
H330	Mortel par inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation), catégories 1, 2	
H331	Toxique par inhalation • Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 3		
H332	Nocif par inhalation • Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4		
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation	Sensibilisation respiratoire, catégories 1, 1A, 1B	
H335	Peut irriter les voies respiratoires  • Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposi catégorie 3 : Irritation des voies respiratoires		
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges  • Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Expectatégorie 3 : Effets narcotiques		
H340	Peut induire des anomalies génétiques <indiquer au="" autre="" conduit="" d'exposition="" danger="" est="" formellement="" la="" même="" ne="" prouvé="" qu'aucune="" s'il="" voie=""></indiquer>	Mutagénicité sur les cellules germinales, catégories 1A, 1B	
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques <indiquer au="" autre="" conduit="" d'exposition="" danger="" est="" formellement="" la="" même="" ne="" prouvé="" qu'aucune="" s'il="" voie=""></indiquer>	<ul> <li>Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2</li> </ul>	
H350	Peut provoquer le cancer <indiquer au="" autre="" conduit="" d'exposition="" danger="" est="" formellement="" la="" même="" ne="" prouvé="" qu'aucune="" s'il="" voie="">  • Cancérogénicité, catégories 1A, 1B</indiquer>		
H351	Susceptible de provoquer le cancer <indiquer au="" autre="" conduit="" d'exposition="" danger="" est="" formellement="" la="" même="" ne="" prouvé="" qu'aucune="" s'il="" voie=""></indiquer>	Cancérogénicité, catégorie 2	
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer connu="" est="" l'effet="" s'il="" spécifique=""> <indiquer au="" autre="" conduit="" d'exposition="" danger="" est="" formellement="" la="" même="" ne="" prouvé="" qu'aucune="" s'il="" voie=""></indiquer></indiquer>	Toxicité pour la reproduction, catégories 1A, 1B	



# Mentions de danger relatives aux dangers pour la santé (suite et fin)

CODE	LIBELLE	CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer connu="" est="" l'effet="" s'il=""> <indiquer au="" autre="" conduit="" d'exposition="" danger="" est="" formellement="" la="" même="" ne="" prouvé="" qu'aucune="" s'il="" voie=""></indiquer></indiquer>	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel  • Toxicité pour la reproduction, catégorie supplémentaire : effets via l'allaitement	
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes <ou affectés,="" connus="" indiquer="" les="" organes="" s'ils="" sont="" tous=""> <indiquer au="" autre="" conduit="" d'exposition="" danger="" est="" formellement="" la="" même="" ne="" prouvé="" qu'aucune="" s'il="" voie="">  Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition un catégorie 1</indiquer></ou>	
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes <i><ou affectés,="" connus="" indiquer="" les="" organes="" s'ils="" sont="" tous=""> <indiquer au="" autre="" conduit="" d'exposition="" danger="" est="" formellement="" la="" même="" ne="" prouvé="" qu'aucune="" s'il="" voie=""></indiquer></ou></i> Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition ui catégorie 2	
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes <indiquer affectés,="" connus="" les="" organes="" s'ils="" sont="" tous=""> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer au="" autre="" conduit="" d'exposition="" danger="" est="" formellement="" la="" même="" ne="" prouvé="" qu'aucune="" s'il="" voie="">  **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition catégorie 1</indiquer></indiquer>	
Н373	Risque présumé d'effets graves pour les organes <indiquer affectés,="" connus="" les="" organes="" s'ils="" sont="" tous=""> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer au="" autre="" conduit="" d'exposition="" danger="" est="" formellement="" la="" même="" ne="" prouvé="" qu'aucune="" s'il="" voie=""></indiquer></indiquer>	<ul> <li>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2</li> </ul>



### Mentions de danger relatives aux dangers pour la santé (suite et fin)

Dans l'annexe VI partie 3 du règlement CLP (liste des classifications et des étiquetages harmonisés des substances dangereuses), des lettres sont ajoutées au code à 3 chiffres de certaines mentions de danger pour une meilleure différenciation.

CODE	LIBELLE
H350i	Peut provoquer le cancer par inhalation.
H360F	Peut nuire à la fertilité.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H360Fd	Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H360Df	Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.



## Mentions de danger relatives aux dangers pour l'environnement

CODE	LIBELLE	CLASSE(S) et CATEGORIE(S) DE DANGER ASSOCIEES
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques	Dangers pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	Dangers pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	Dangers pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
H412	cif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long ne Dangers pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie	
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques	Dangers pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 4
H420	Nuit à la santé publique et à l'environnement en détruisant l'ozone dans la haute atmosphère	Dangereux pour la couche d'ozone – catégorie 1



#### INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES DANGERS

Propriétés physiques

CODE	LIBELLE
EUH 001	Explosif à l'état sec
EUH 006*	Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air
EUH 014	Réagit violemment au contact de l'eau
EUH 018	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif
EUH 019	Peut former des peroxydes explosifs
EUH 044	Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée

<sup>\*</sup> Cette mention a été supprimée par la 4<sup>eme</sup> ATP du règlement CLP. Des dérogations courent néanmoins jusqu'au 01/12/16 pour certaines substances.

#### Propriétés sanitaires

EUH 029	Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques
EUH 031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique
EUH 032	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique
EUH 066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
EUH 070	Toxique par contact oculaire
EUH 071	Corrosif pour les voies respiratoires

#### Propriétés environnementales

EUH 059*	Dangereux pour la couche d'ozone
----------	----------------------------------

<sup>\*</sup> Cette mention a été supprimée par la 2<sup>eme</sup> ATP du règlement CLP.



#### ELEMENTS D'ETIQUETAGE/INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR CERTAINS MELANGES

CODE	LIBELLE
EUH 201 EUH 201A	Contient du plomb. Ne pas utiliser sur les objets susceptibles d'être mâchés ou sucés par des enfants. Attention! Contient du plomb.
EUH 202	Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.
EUH 203	Contient du chrome (VI). Peut déclencher une réaction allergique.
EUH 204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
EUH 205	Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.
EUH 206	Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
EUH 207	Attention! Contient du cadmium. Des fumées dangereuses se développent pendant l'utilisation. Voir les informations fournies par le fabricant. Respectez les consignes de sécurité.
EUH 208	Contient <nom de="" la="" sensibilisante="" substance="">. Peut produire une réaction allergique.</nom>
EUH 209	Peut devenir facilement inflammable en cours d'utilisation.
EUH 209A	Peut devenir inflammable en cours d'utilisation.
EUH 210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH 401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.